

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2020_060

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 juillet 2020

Nombre

de Conseillers en exercice 15

de Présents 15

de Votants 15

L'an deux mille vingt et le vingt-et-un juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, exceptionnellement et après autorisation, à la Salle Polyvalente de Champtercier, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

OBJET :

Désignation des représentants aux communes forestières

Etaient présents : ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BARDET Michel, HAMOT Christine, MARTIN Jean-Marie, ROUSSELET Jean-Louis, GORSKI Marc, MEYNIER Cyrille, CARLAVAN Lydie, PAGANI Virginie, VILLARON Bruno, TEULER Pierre, TUREL Delphine, HEYNDRICKX Kris, GASSEND Christian

Absents :

Excusés :

Procuration de :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Monsieur Jean-Marie MARTIN, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 13/07/2020

Vu la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 26/05/2020,

Vu l'élection du Maire et des Adjointes lors de la séance du Conseil Municipal en date du 26/05/2020,

Conformément à la demande Le Conseil Municipal de la Commune de Champtercier, après en avoir délibéré,

propose comme représentant aux Communes forestières:

TITULAIRES :

- Madame Christine HAMOT, troisième adjointe au maire

SUPPLEANTS :

- Madame Bénédicte PAUL, première adjointe au maire

comme correspondant dans l'association sur les thématiques liés à leur délégation:

à la forêt: Christine HAMOT

à l'urbanisme: Bénédicte PAUL

aux bâtiments / patrimoine communal: Michel BARDET

à la sécurité et prévention des risques: Kris HEYNDRICKX

POUR :15

ABSTENTION :0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises.
Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Antoine ARENA



Transmise au Représentant de l'État.